

# SALLES DES FETES DE TOURVILLE LA RIVIERE

## Dossier de demande de location



Salle des Fêtes Tourville



Salle des Fêtes Bédanne

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez entre les mains le nouveau règlement de la salle des fêtes. Il améliore, à partir de l'expérience des années précédentes, le principe d'équité entre tous les habitants.

Le succès de nos équipements municipaux, et en particulier celui de notre salle des fêtes rénovée nous invite à respecter des règles strictes de fonctionnement.

Je compte tout à la fois sur l'attention que vos porterez à ce règlement quant à ce qu'il implique.

Bien à vous,

Votre Maire,  
Noël LEVILLAIN

### Procédure de candidature

- La candidature est à adresser par courrier cachet de la poste faisant foi dans la même semaine de l'année qui précède la réservation (ex : semaine 50 de l'année N pour une location la semaine 50 de l'année N+1). Après les délais imposés, si la salle n'a pas été attribuée, la première demande arrivée en mairie se verra attribuer la salle.
- Seul le formulaire dûment rempli, signé et envoyé par courrier (cachet de la poste faisant foi) constitue la demande officielle. Le service communique, dans le mois en cours, une réponse par écrit après étude de toutes les demandes.
- Aucune démarche téléphonique ni rencontre avec le service gestionnaire ne peut aboutir à l'obtention d'une salle ou permettre de considérer qu'une réservation est acquise.
- En cas de constatation de fraude avant la mise à disposition de la salle, la mairie se réserve le droit d'annuler la location sans préavis.
- Si la constatation de fraude intervient après la location, la famille concernée se verra refuser l'utilisation des salles des fêtes sans exception et ce pour une durée indéterminée.

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOCATION DE SALLES DES FETES

BEDANNE (50 places)

TOURVILLE (200 places)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél (en journée) : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| Nombre de personnes attendues : |\_|\_|\_|\_|

Date de réservation souhaitée : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

(1 seule date par demande de location - si vous souhaitez retenir plusieurs dates,  
n'attendez pas de recevoir votre réponse pour formuler une nouvelle demande)

## NATURE DE L'EVENEMENT

1	<input type="checkbox"/> <b>Mariage</b>	Noms et prénoms des futurs mariés : ..... ..... ..... Lien de parenté avec le demandeur : .....
2	<input type="checkbox"/> <b>Anniversaire de Mariage</b>	Nom et prénoms des personnes fêtées : ..... Lien de parenté avec le demandeur : .....
3	<input type="checkbox"/> <b>Baptême</b>	Nom et prénom de l'enfant : ..... Lien de parenté avec le demandeur : .....
4	<input type="checkbox"/> <b>Anniversaire</b>	Nom et prénom de la personne fêtée : ..... Lien de parenté avec le demandeur : .....
5	<input type="checkbox"/> <b>Autre réunion de famille</b>	Objet de la réunion (préciser - obligatoire) : ..... .....

Je soussigné(e) , ..... déclare avoir pris connaissance des modalités de location de la salle des fêtes et m'engage à les respecter. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. La mairie se réserve le droit d'annuler, sans préavis, la location de la salle en cas de manquement au règlement intérieur. **Les renseignements de tous les champs sont nécessaires à l'étude de votre dossier. Si des informations s'avèrent manquantes, votre dossier sera considéré comme incomplet et donc rejeté.**

Cadre réservé au service gestionnaire :

Fait à ..... le .....  
Signature :

**A retourner, complété et signé, par courrier cachet de la poste faisant foi.**

# A qui et comment sont louées les Salles des Fêtes ?

## Conditions de Locations et Critères d'attribution

- Les locations sont exclusivement destinées aux habitants de Tourville la Rivière, aux agents communaux, aux associations locales et aux entreprises locales.
- Les habitants, les agents, les responsables d'associations locales ou d'entreprises ne peuvent, en aucune façon, servir d'intermédiaire à des personnes extérieures, même si elles sont de leur famille à l'exception du mariage de leurs enfants ne résidant pas sur la commune.
- La famille « Tourvillaise » comprend uniquement les membres du foyer fiscal.
- Il est précisé qu'une même famille ne peut obtenir deux fois la salle dans la même année.
- Les associations locales sont prioritaires sur les familles.
- Les événements objet de la demande sont classés selon l'ordre suivant :
  - 1) les mariages d'habitants (ou de leurs enfants)
  - 2) les anniversaires de mariages (ex : noces d'or)
  - 3) les baptêmes
  - 4) les anniversaires
  - 5) autres réunions de famille
- En cas d'événements similaires entre plusieurs demandes, la date de la dernière occupation de la salle sera prise en considération. La famille qui n'a jamais occupé la salle ou bien qui a utilisé la salle, pour la dernière fois, à une date plus antérieure se verra attribuer la salle.
- En cas d'égalité entre plusieurs demandes, un tirage au sort en présence de toutes les parties sera réalisé par la mairie.



Intérieur salle des fêtes Tourville



Cuisine salle des fêtes Tourville



Extérieur salle des fêtes Tourville



Extérieur salle des fêtes Bédanne



Intérieur salle des fêtes Bédanne



## Modalités de mise à disposition / Conditions financières

La salle des fêtes sera mise à disposition contre signature du règlement intérieur, remise d'un chèque de caution, d'un RIB / RIP pour le remboursement de la caution et d'une attestation d'assurance (responsabilité civile).

A titre exceptionnel, les salles des fêtes peuvent être utilisées par la mairie le vendredi après-midi ou soir. La mairie s'engage à vous informer dès que possible. Un référent sera désigné afin de vous assurer que la salle soit rendue dans le même état de fonctionnement que lors de l'état des lieux d'entrée.

La caution est demandée au moment de la confirmation de la réservation. La caution (par chèque à l'ordre du Trésor Public) sera encaissée par le Trésor Public. Elle ne sera rendue que quelques jours après l'utilisation de la salle si, les locaux sont propres et qu'aucun dégât matériel n'est constaté. En cas de désistement, la caution ne sera rendue que si celui-ci intervient dans un délai de 2 mois avant l'utilisation et est formulé par courrier. Le tarif de location appliqué sera celui de l'année de la location et non celui de l'année de la réservation.

En ce qui concerne les casses, dégradations et disparitions, la vaisselle cassée sera facturée selon le tarif en vigueur, les autres dégradations feront l'objet d'une facturation, émise par le receveur municipal, au coût réel de la remise en état des locaux ou du matériel.

La caution ne sera alors rendue à l'utilisateur qu'après paiement de la facture.

## **Infos Pratiques**

	<b>Salle des Fêtes de Tourville</b>	<b>Salle des Fêtes de Bédanne</b>
Capacité d'accueil	200 personnes	50 personnes
Tarifs 20010	236 €	91 €
Cautions	100 €	60 €
Vaisselle mise à disposition	Oui, sur demande spécifique	Non
Mobilier mis à disposition	Oui, sur demande spécifique	Oui, prévu pour 50 personnes
Jour et heure état des lieux d'entrée	le vendredi à 10h30	le vendredi à 10h00
Jour et heure état des lieux de retour	le lundi à 8h30	le lundi à 10h30